

## Activation du plan canicule

A l'approche de l'été, la ville de Sannois se mobilise en reconduisant le plan canicule, du 1er juin au 15 septembre.



Si elles le souhaitent, les personnes de plus de 65 ans ou en situation de handicap peuvent se faire recenser sur le registre des personnes fragiles. En fonction du niveau d'alerte, les agents du CCAS organisent un suivi téléphonique hebdomadaire ou journalier.

Ces contacts sont également l'occasion de rappeler certains conseils de prévention :

- bien s'hydrater,
- aérer son logement la nuit et le matin,
- garder les volets fermés en journée.

Au-delà de ce dispositif, il importe à chacun de demeurer vigilant vis-à-vis des personnes âgées qui l'entourent. Si vous êtes inquiets devant la situation d'une personne vulnérable et isolée, n'hésitez pas à contacter le CCAS.

## **Centre communal d'action sociale (CCAS)**

26-28 avenue Damiette  
95110  
Sannois  
Tél. 01 39 98 35 00

### **Accueil du public**

Lundi, mercredi, vendredi 8h30-12h30 / 13h30-17h30  
Mardi, jeudi 8h30-12h (fermé l'après-midi)  
Fermé le samedi.

Infos pratiques

Renseignements et inscriptions jusqu'à la fin de l'été auprès du CCAS.

Document(s)

[Inscription plan canicule](#)